

Exemple de calcul des plafonnements Madelin

M. Dupont, orthophoniste, a réalisé un résultat net comptable de 30 000 € après prise en compte des cotisations Madelin versées sur 3 contrats

- Retraite : 10 000 €
- Prévoyance : 8 000 €
- Chômage : 13 000 €

Le calcul des cotisations déductibles pour chaque contrat s'effectue en 5 étapes.

1. Détermination de la base de calcul des plafonds de déduction

Résultat fiscal	30 000
Cotisations retraite	10 000
Cotisations prévoyance	8 000
Cotisations chômage	13 000
Base de calcul des plafonnements	61 000
Plafond annuel de la SS	43 990

2. Calcul du plafonnement sur le contrat retraite

Retraite

1ère tranche : 10% de la base de calcul des plafonnements	6 100
2ème tranche : 15 % de la base de calcul des plafonnements supérieure au plafond de la SS	2 552
Total des cotisations retraite déductibles	8 652
Cotisations retraite non déductibles	1 349

3. Calcul du plafonnement sur le contrat prévoyance

Prévoyance

1ère tranche : 7% du plafond de la SS	3 079
2ème tranche : 3,75 % de la base de calcul des plafonnements	2 288
Total des cotisations prévoyance déductibles	5 367
Cotisations prévoyance non déductibles	2 633

4. Calcul du plafonnement sur le contrat chômage

Chômage

1,875 % de la base de calcul des plafonnements	1 144
Total des cotisations chômage déductibles	1 144
Cotisations chômage non déductibles	11 856

5. Synthèse des plafonnements

Total des cotisations Madelin déduites	15 162
Total des cotisations Madelin non déduites	15 838